

COMPTE-RENDU de la séance du 29 mai 2026

Président de la séance : Cécile LADEVIE

Secrétaire de la séance : Pascale COLLIN

Présents : Cécile LADEVIE, François COLLIN, Claude BRUGIÈRE, Norbert CHAMBEFORT, Frédéric PLANE, Pascale COLLIN, Flavie LEJEMTEL

Représentés : Alain DURAND représenté par Norbert CHAMBEFORT, Catherine BEAU-MALLET représentée par Cécile LADEVIE, Danièle CLÉMENSAC représentée par Claude BRUGIÈRE, Françoise BOYER GOLLIARD représentée par Flavie LEJEMTEL

Ordre du jour :

- Avis carrière du Sarran
- Aménagement de la forêt communale de Rentières
- Questions diverses

Présentation du PAD réalisé en 2023 et travaillé avec la précédente municipalité en 2024.

Délibérations du conseil :

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE RENTIERES (N° DE _025_2026)

Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au projet d'aménagement proposé,
- **DEMANDE** aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre au site Natura 2000, direction Oiseaux – Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Pays des Couzes » n°FR8312011, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

AVIS DEFAVORABLE AU PROJET DE CARRIERE DE SARRAN (N° DE _026_2026)

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet d'exploitation de carrière de pouzzolane du Sarran, situé en partie sur la commune de Rentières.

Après étude des éléments du dossier et échanges entre les membres du Conseil municipal, plusieurs inquiétudes sont exprimées concernant les conséquences potentielles de ce projet sur le territoire communal et la qualité de vie des habitants.

Le Conseil municipal souligne notamment :

- les risques d'atteinte aux paysages et au patrimoine naturel qui caractérisent le secteur ;
- les impacts possibles sur la biodiversité, les milieux naturels et les ressources en eau ;
- l'augmentation prévisible du trafic de poids lourds sur les voies locales, avec des conséquences sur la sécurité routière et l'entretien des infrastructures ;
- les nuisances sonores, vibratoires et les émissions de poussières susceptibles d'affecter les habitants des communes riveraines ;
- les répercussions possibles sur les activités agricoles, touristiques et sur l'attractivité du territoire ;
- la nécessité de préserver le cadre de vie et l'environnement exceptionnel du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Rentières :

- EMET un avis défavorable au projet de carrière de Sarran ;
- DEMANDE que les préoccupations exprimées par la commune soient prises en compte par les autorités compétentes ;
- SOLLICITE une évaluation approfondie des impacts environnementaux, sanitaires et routiers du projet ;
- MANDATE Madame le Maire pour transmettre la présente délibération aux services de l'État ainsi qu'à toute autorité concernée.

Résultat du vote :

Pour l'avis défavorable : 10 Contre : 00 Abstentions : 01

La délibération est adoptée à la majorité.

Question diverses :

- Projet d'espaces de jeux pour enfants : abandonné, principalement pour la raison d'un coût paraissant excessif par rapport à l'utilisation potentielle.
- Dalle en béton contiguë à la propriété de Mme Clémensac : l'artisan va venir démolir la dalle pour un montant de 700€ HT (il n'y a pas de vice de forme).
- Projet de réhabilitation de la Chapelle : comparaison des prix des différents devis. Potentielle subvention du fonds Leader. Peut-être à intégrer à un projet d'ensemble avec différents chantiers de réhabilitation ou aménagement du patrimoine bâti de proximité.
- Projet d'achat de la parcelle de Mme Berger : en discussion avec la propriétaire et réflexion sur le potentiel projet.

- Réunion avec la mission locale du 11 juin : Claude sera présent.
- Commande de la petite porte du four du Bourg : devis de 250€ en attente. Livraison en juin pour préparation et chauffage du four sur le mois de juillet. Le four doit être prêt pour la fête du pain du 1er août (les deux fours -Chausse et Bourg – seront utilisés).
- Demande d'une rampe pour l'escalier de l'Eglise : validée, demande de devis à faire par Flavie.
- Territoire Energie : en attente de l'analyse pour les panneaux photovoltaïques.
Sur le même sujet, recours gracieux de Mr Magne à la DDT.
Pour toutes les demandes : aucune possibilité de réglementation ni de régulation au niveau de la mairie. Les demandes sont envoyées à la mairie pour avis : favorable ou défavorable avec une argumentation.
Discussion sur les autres demandes pour préparer les avis. Le délai de réponse d'avis est à vérifier avec la secrétaire.
- Installation de la fibre : dossier suivi par Claude. Fin ADSL en 2030. Difficile de récupérer des informations claires et précises de la part des multiples interlocuteurs.
- Distribution de la gazette du mois de mai.

LISTE DE PRESENCE

Séance du 29 mai 2026

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BEAU-MALLET Catherine	Conseillère	Absente représentée par Cécile LADEVIE
COLLIN François	Adjoint	
CHAMBEFORT Norbert	Conseiller	
PLANE Frédéric	Conseiller	
DURAND Alain	Conseiller	Absent représenté par Norbert CHAMBEFORT
LADEVIE Cécile	Maire	
LEJEMTEL Flavie	Conseillère	
COLLIN Pascale	Conseillère	
BOYER GOLLIARD Françoise	Conseillère	Absente représentée par Flavie LEJEMTEL
BRUGIERE Claude	Conseiller	
CLEMENSAC Danièle	Adjointe	Absente représentée par Claude BRUGIERE

Elu secrétaire de séance : Flavie LEJEMTEL